



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE "YOYO" PAR L'ASSOCIATION LA LOCOMOTIVE DES ARTS A LA BIBLIOTHEQUE OUEST LE SAMEDI 20 MARS 2021 A 10H30 ET AUX BIBLIOTHEQUES SUD ET EST LE SAMEDI 27 MARS 2021 A 10H30 ET 16H**

**DÉCISION N° DM-20-256  
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la Semaine petite enfance 2021,

**CONSIDÉRANT** la proposition de spectacle de l'association La Locomotive des Arts représentée par Monsieur Philippe Mingasson, en sa qualité de président, dont le siège social est situé 9, rue Edouard Vaillant – 93100 MONTREUIL, le samedi 20 mars 2021 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest ainsi que le samedi 27 mars 2021 à 10h30 à la Bibliothèque Sud, et 16h à la Bibliothèque Est situées à Vincennes.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association La Locomotive des Arts représentée par Monsieur Philippe Mingasson, en sa qualité de président, dont le siège social est situé 9, rue Edouard Vaillant – 93100 MONTREUIL, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Yoyo », le samedi 20 mars 2021 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest ainsi que le samedi 27 mars 2021 à 10h30 à la Bibliothèque Sud, et 16h à la Bibliothèque Est situées à Vincennes, dont le coût est fixé à mille sept cents euros (1700,00 € T.T.C.) les trois représentations ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201023-lmc1H7807H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/10/2020  
Date de Publication : 23/10/2020